



EDITO



**Misère, misère, c'est toujours sur les pauvres gens
que s'acharne le gouvernement...**

Sur fond de crise mondiale, nos dirigeants qui font partie des 5% les plus riches, soit dit en passant, nous imposent une fois de plus de se serrer la ceinture. Pour améliorer nos conditions de vie ? Notre éducation ? Notre système de santé ? De retraite ? NON, bien entendu !

Par le sacrifice et l'appauvrissement de millions de gens, ils veulent juste maintenir le système en l'état, pour permettre aux puissants de continuer à engranger des bénéfices toujours plus élevés, sur le dos des travailleurs !!!

De l'argent, nous le savons tous, il y en a, et beaucoup ! Pour exiger une répartition des richesses, et garantir une augmentation de notre pouvoir d'achat, seule solution pour sortir de cette spirale infernale, il est indispensable, pour peser sur les négociations, de...

se mobiliser en masse le 17 novembre

Déclaration DP

La délégation CGT n'a pas fait parvenir de question pour la réunion DP de ce jour. En effet nous n'avons pas pu, lors de la dernière séance, traiter l'ensemble des questions posées.

La CGT exige que la direction donne les moyens nécessaires pour qu'en DP et en CE nous puissions à chaque séance débattre de l'ensemble des questions à l'ordre du jour. Pour cela, il faut augmenter le temps de réunion, en fixant les deux organismes sur deux jours distincts.

La CGT considère qu'un refus de la direction s'apparenterait à un délit d'entrave au fonctionnement des IRP. Si ces pratiques se répètent, nous contacterons l'inspecteur du travail afin de les faire cesser.

A LA MARGE, un journal qui dérange ?

Pour vous diffuser « A LA MARGE N°0 », un délégué du personnel a pris quelques secondes de son temps de travail pour transférer le fichier à l'ensemble de la centrale. Pas de quoi fouetter un chat, diriez-vous ? Apparemment pas pour le DRH, ni pour le chef du service ingénierie méthode, qui se sont acharnés sur notre camarade par une série de mails, pour qu'au final celui-ci pointe 2 minutes en temps syndical !!! La CGT n'accepte pas cette répression syndicale, digne d'une cour de récréation d'école maternelle, et mettra tout en œuvre pour que ces pratiques cessent. Désormais, faites attention lorsque vous discutez, consultez vos mails, téléphonez... Big Brother veille !

FICHE PERPLEX N°1

Droits et libertés, sans pression managériale !

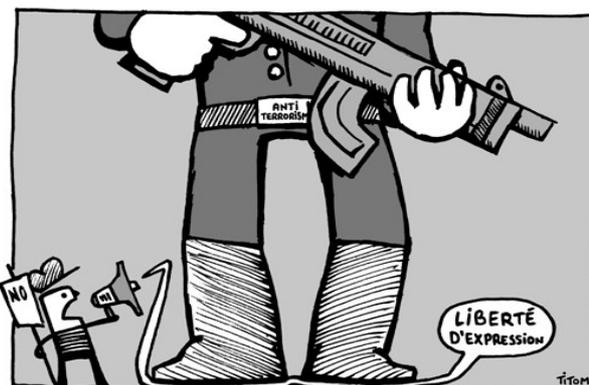
Les directeurs ou leurs délégués n'ont en aucun cas à exercer des pressions sur les agents afin de les dissuader de s'informer, d'échanger ou même de se positionner sur les aspects politiques et sociaux qui gravitent autour de notre activité professionnelle.

Nous sommes libres :

- De participer aux informations du personnel en salle 222.
- D'échanger sur l'actualité politique et sociale.
- De faire ou de ne pas faire grève.
- De rejoindre un syndicat pour nous inscrire dans ses idées et/ou ses actions.

Bien entendu, tout ceci sans commentaire, pression, ou jugement de valeurs de la part de la hiérarchie.

Ainsi, nous conserverons les quelques droits démocratiques encore en vigueur pour défendre notre liberté de travailleurs!



LUTTE ANTI-TERRORISME OU ATTEINTES À NOS LIBERTÉS ?

Rejoins nous,
syndique toi!



Nom :
Prénom :

Donne ce bulletin à un militant
ou envoie le au bureau CGT

Compte rendu CE

CDD à l'Exploitation:

Nous demandons l'application des engagements de la Direction par rapport à l'embauche d'un rondier en CDD. Cet agent doit bénéficier des mêmes closes qu'un agent statutaire.

Mise en place du contrat d'assistance technique au service Q2SE.

Nous dénonçons le prêt de main d'œuvre en place depuis plusieurs années. Le cahier des charges ne tient pas compte des alertes émises par le CHSCT. Les critères énoncés dans le document explicatifs sont flous et soumis à interprétation.

Direction : Une présentation sera refaite au prochain CE avec les questions sociales posées aux entreprises.

La CGT demande à ce que les salariés du privé rattachés au service Q2SE soit tous repris dans ce marché cadre. Nous rappelons que la précarité devrait être bannie, particulièrement sur des emplois touchant aux questions de sécurité au travail. Seules des embauches statutaires garantiraient une sécurité de qualité.

Moyens DP

La Direction a accepté de passer à 4h les réunions mensuelles DP au lieu de 2h actuellement. Une réunion exceptionnelle d'1h ou 1h30 se tiendra le 25 novembre pour épuiser les points de l'ordre du jour qui n'ont pu être traités faute de temps.

Réclamations en DP

Effectif à la Conduite: La CGT demande une fois de plus le respect de la note et la vérification du nombre suffisant d'agents formés dans chaque les équipes. Problème récurrent d'effectif mini dans les équipes. Les demandes de remplacement ne sont pas faites ou sont bloquées.

Selon la Direction tout va bien. Elle demande des preuves du non-respect de la note.

Pour la CGT, c'est à la direction et ses managers de résoudre le problème.

Pourquoi l'eau pétillante est-elle réservée à quelques services?

Réponse DIRECTION : « le code du travail c'est de l'eau plate, donc on supprime l'eau pétillante du site ».

Une goutte d'eau dans l'océan d'austérité ?

Digicode vestiaires homme/femme :

Réponse DIRECTION : mise en place d'un digicode pour les tr.4/5. Attribution d'un code différent pour le vestiaire femmes en tr2/3.

Réclamation d'un lavage des bleus de toute la centrale.

L'UP a été désignée comme site pilote depuis 4 ans pour la mise en place de contrat-cadre. Mais aucune évolution en vue! Nous déplorons les inégalités de traitement entre agents de différents services et le non-respect de la loi sur la sortie des produits CMR du site (bleus souillés).

Direction : 3 mesures existent à EDF : Prime de salissures, indemnité de lavage et contrat de lavage. Pour les unités qui ont déjà en place les primes de salissures, ils n'ont rien à faire. On s'est engagé à mettre en place un contrat de lavage généralisé mais il n'y aura plus d'indemnité de salissures. On a pris du retard mais on va corriger ça. Le cahier des charges est en cours.

Le CE demande au CHSCT de mener une enquête interne sur l'hygiène générale au travail à Cordemais. Cette enquête pourra porter sur les ambiances de travail, des mesures sur les EPI souillés, l'étude des lieux de travail, une consultation des agents... Motion adoptée.

La CGT rappelle que les primes de salissures d'une part et le lavage ou les indemnités de lavage d'autre part sont des mesures de nature différente. L'employeur a l'obligation d'entretenir les équipements des agents et de ne pas faire sortir les produits CMR du site sans contrôle. L'UP est aujourd'hui hors la loi !!!

Pour la CGT l'exposition à la poussière ne peut pas être évité dans notre unité de production, donc les primes de salissures (de différents niveaux) sont obligatoires. Le nettoyage des EPI doit être fait dans l'immédiat par commande au magasin.

Le Comité d'Hygiène, Sécurité et Condition de Travail

Quel est le rôle du CHSCT ?

Le CHSCT contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés et à l'amélioration de leurs conditions de travail. Il analyse les conditions de travail et les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés et, en particulier, les femmes enceintes. Il vérifie par des inspections et des enquêtes le respect des prescriptions législatives et réglementaires et de la mise en œuvre des mesures de prévention préconisée. Il fait de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information. Il peut, par exemple, proposer des actions de prévention en matière de harcèlement sexuel ou moral ; -l'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail ou des maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

Consultation du CHSCT

Le CHSCT est consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail et, en particulier:

- avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail ;
- avant toute modification des cadences et des normes de productivité liées ou non à la rémunération du travail;
- sur le plan d'adaptation lors de la mise en œuvre de mutations technologiques importantes et rapides-sur les mesures prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail...

Ses moyens

Le CHSCT dispose de moyens pour mener à bien sa mission (information, recours à un expert etc...) et les représentants du personnel, d'un crédit d'heures et d'une protection contre le licenciement. Ces moyens sont renforcés dans les entreprises à haut risque industriel.

Secrétaire :

Riccobene

Membres CGT :

Chavier, Nael,

N. Plagne,

Guilbert

Représentant

Syndical :

J. Sachot

FLASH CHSCT

Le pré plan de formation avait déjà été présenté en CE. Aujourd'hui, on nous présente exactement le même document pour avis en CHSCT. La délégation CGT refuse de se prononcer sur le plan de formation 2012, tant que ses demandes de formation (ex : Chargé de travaux, chargés de consignation...) ne seront pas entendues. Prochain rendez vous le 1er décembre.



